



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2025-01

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 février 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 277-2025-01 intitulé :

➤ **Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2025**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 10 février 2025
Dépôt du projet de règlement	Le 10 février 2025
Adoption du règlement	Le 17 février 2025
Avis public et entrée en vigueur	Le 18 février 2025

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 18^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Sandra Boulanger
Greffière